

Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix



17 juin 2026



TOURISME
CHARLEVOIX



Préface

La *Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix* est le fruit d'une démarche de concertation de plusieurs acteurs régionaux réalisée en 2025 et 2026. Elle s'inscrit dans une volonté plus large de doter Charlevoix d'une vision régionale rassembleuse et ambitieuse pour le futur. Son lancement officiel s'est tenu le 17 juin 2026, au Mont Grand-Fonds, à La Malbaie, en présence des partenaires y ayant contribué.

Comité de réalisation

Rédaction :

Sentiers Québec-Charlevoix

Supervision, révision et graphisme :

Tourisme Charlevoix

Cartographie :

JLC Géomatique

Crédits photo

André-Olivier Lyra

Justin Verville Alarie

Hugo Mimee, Table Ronde Participation

Publique

RSide Films

Sentiers Québec-Charlevoix

TransCharlevoix, Sébastien Durocher

Tourisme Charlevoix

Remerciements

Tourisme Charlevoix et Sentiers Québec-Charlevoix tiennent à remercier toutes les organisations partenaires et personnes qui ont contribué à l'élaboration de la présente politique:

- Les membres du comité de suivi;
- Les membres du comité consultatif;
- Les participants et participantes de l'atelier des parties prenantes tenu en février 2026;
- Nadia Fredette, représentante de la démarche estrienne;
- Table ronde Participation publique (Hugo Mimee, professionnel de la participation publique) et Mise en commun (Pauline Lambton, consultante en urbanisme participatif).

Ce projet a été rendu possible grâce à l'appui financier du ministère du Tourisme (MTO), du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le cadre du Plan Montagnes.



Avant-propos

Tourisme Charlevoix

Tourisme Charlevoix est fier d'avoir initié la démarche participative entourant l'élaboration de la première *Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix*. Cette initiative concertée, portée en partenariat avec Sentiers Québec-Charlevoix, témoigne de la volonté de la communauté, des partenaires et des acteurs du milieu de mettre en valeur une offre de randonnée qui distingue Charlevoix et contribue fortement à son identité et à son attractivité. Avec plus de 700 kilomètres répartis sur le territoire, les sentiers pédestres façonnent le paysage récréotouristique de Charlevoix et constituent de véritables joyaux pour la population locale comme pour les visiteuses et visiteurs. Cette politique permettra d'assurer, à long terme, la pérennité, le développement harmonieux et la qualité de l'expérience de randonnée dans Charlevoix, tout en contribuant à la protection et à la mise en valeur de ce patrimoine naturel unique.

Kariane Bourassa

Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et ministre responsable
du Sport, du Loisir et du Plein air

Charlevoix est reconnue pour la beauté de ses paysages, la richesse de ses milieux naturels et la qualité de son offre de plein air. La randonnée pédestre y occupe une place de choix, permettant à des milliers de personnes de découvrir le territoire, de bouger et de profiter des bienfaits du contact avec la nature. La Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix témoigne d'une volonté concertée de préserver et de mettre en valeur cet atout exceptionnel. Le plein air contribue à la santé et au bien-être des communautés tout en soutenant la vitalité économique et touristique de la région. Cette démarche collective permettra de renforcer l'attractivité de Charlevoix comme destination de plein air de premier plan, tout en assurant la pérennité de ses sentiers et de ses paysages pour les générations actuelles et futures.

Michaël Pilote

Préfet de la MRC de Charlevoix

Lieux de rencontre entre les citoyens et la nature, les sentiers de la région traversent des territoires diversifiés et donnent accès à des paysages d'exception. La première Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix établit une orientation commune afin de relever les défis actuels, de mettre en valeur le potentiel de la randonnée pédestre et de favoriser un accès durable aux espaces naturels. Dans un contexte où la santé physique et mentale est une préoccupation grandissante, soutenir le réseau de sentiers contribue à la vitalité des communautés tout en consolidant un attrait touristique important pour la région. La MRC de Charlevoix encourage ainsi le travail concerté entre les différents acteurs du milieu afin d'assurer la mise en œuvre de cette Politique, qui ouvre la voie à une ambition commune, celle de développer un réseau à l'image de la région, accueillant, respectueux de l'environnement et porteur de retombées durables pour tous.

Michel Couturier

Préfet de la MRC de Charlevoix-Est

Les paysages emblématiques et les milieux naturels qui caractérisent la région jouent un rôle essentiel dans son attractivité et dans la qualité de vie des communautés tout en contribuant au dynamisme de nos municipalités. C'est pour protéger cet héritage précieux que la MRC de Charlevoix-Est adhère à la toute première Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix. Cet engagement se traduit déjà concrètement par une vision claire, celle de soutenir le développement d'une offre de plein air quatre saisons accessible et attrayante. Cette démarche prendra toute sa force grâce à la participation des organisations, des partenaires et des citoyens, dont l'intérêt et l'attachement envers leur territoire donnent tout son sens à cette démarche. Grâce à cette mobilisation, il sera possible de faire rayonner une culture régionale du plein air forte et durable pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Table des matières

Préface	2
Avant-propos	3
Table des matières	5
1. Mise en contexte	6
2. Démarche de concertation	10
3. Portrait régional	14
4. Vision	17
5. Valeurs	18
6. Orientations	19
7. Mise en œuvre et suivi	20
8. Annexe	23

Fondements de la vision régionale des sentiers pédestres

On associe naturellement Charlevoix à ses grands espaces et à ses paysages emblématiques. La diversité de son offre d'activités de plein air contribue d'ailleurs fortement à la renommée et à l'attractivité de la région. Parmi celles-ci, la randonnée pédestre occupe une place de choix.

Avec près de 700 kilomètres de sentiers répartis sur le territoire, Charlevoix offre un réseau exceptionnel qui permet de découvrir ses paysages, ses milieux naturels et ses communautés. Chaque année, plusieurs dizaines de milliers de personnes empruntent ces sentiers, qui constituent un élément important de l'identité régionale et de l'expérience offerte tant à la population locale qu'aux visiteuses et visiteurs.

Cet accès privilégié au territoire s'accompagne toutefois de responsabilités et de défis grandissants. L'entretien des infrastructures, la protection des milieux naturels, la gestion de l'achalandage et la coordination du développement du réseau nécessitent une vision commune et une approche concertée.

C'est dans cette perspective qu'a été entreprise l'élaboration de la première *Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix*. Cette démarche vise à doter la région d'un cadre commun permettant d'assurer la pérennité, la qualité et le développement harmonieux du réseau de sentiers, tout en préservant les caractéristiques qui en font une richesse collective et un levier important de développement pour la région.

La *Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix* émane ainsi d'un travail de réflexion, de concertation et d'échanges de la part d'une grande diversité d'intervenants du territoire, tout autant que d'utilisateurs des sentiers pédestres. Le travail s'est échelonné sur une dizaine de mois, au courant des années 2025 et 2026. Les experts et intervenants locaux consultés représentaient notamment les secteurs et groupes suivants :

- Organismes en environnement
- Acteurs régionaux, municipaux et institutionnels
- Gestionnaires de parcs et de sentiers
- Partenaires touristiques et économiques
- Autres représentants de la communauté (autochtones, étudiantes et étudiants, propriétaires privés autorisant la circulation pédestre)

Cette première *Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix* constitue un important levier de mobilisation dont la réussite repose sur l'engagement des gestionnaires, des décideurs et des utilisateurs de sentiers.

Livrables de la vision régionale des sentiers pédestres

1 – État des lieux

Propose un portrait de la situation (d'où on part)

Diagnostic

→ Automne 2025

2 – Politique des sentiers

Un document qui définit une vision et des valeurs communes, de même que des orientations claires pour guider la consolidation et le développement

Orientations
larges et
englobantes

→ Été 2026

3 – Plan directeur

La traduction de la vision en actions concrètes, avec des priorités, des porteurs de projets et des échéanciers.

Objectifs
et actions
concrètes

→ Printemps 2027

Rôle de la Politique

L'élaboration de la *Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix* a permis de réaffirmer l'importance de la randonnée pédestre pour la région, sa population et les personnes qui la visitent. La démarche de concertation mise en place visait à mobiliser les parties prenantes autour d'un objectif commun : assurer la pérennité d'un réseau de sentiers offrant une expérience de qualité à tous.

Cette démarche a également permis de définir collectivement des orientations stratégiques, des valeurs et une vision commune pour l'avenir du réseau. La Politique constitue ainsi un cadre de référence régional qui guidera le développement, la gestion et la mise en valeur des sentiers pédestres de Charlevoix. Elle établit des bases communes pour orienter les décisions, favoriser la concertation et soutenir les actions à venir.

Il importe également de souligner la complémentarité de la Politique avec les différents outils de planification, d'aménagement du territoire et de gestion environnementale déjà en place ou en cours d'élaboration (voir encadré page 9).



Outils d'aménagement territorial et de gestion environnementale :

Échelle provinciale

- Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
- Plan régional de développement du territoire public (PRDTP)
- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)
- Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL- Plan climat)
- Plan nature 2030 (politique-cadre en matière de conservation de la biodiversité au Québec)

Échelle régionale

- Plan intégré de conservation des milieux naturels et de la biodiversité (Région de biosphère de Charlevoix)
- Projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix (Sépaq)
- Projet de parc régional dans l'arrière pays charlevoisien (MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, Sentiers Québec-Charlevoix et Région de Biosphère de Charlevoix)
- Concertation - Aires protégées en territoire public continental (CRE-Capitale-Nationale)

2

Démarche de concertation

Démarche réalisée et partenaires impliqués :

L'approche de concertation a été élaborée avec le soutien des firmes Table ronde Participation publique et Mise en commun. La démarche de consultation et les différentes activités réalisées ont permis de recueillir les contributions de la population ainsi que de près de 80 intervenants locaux, assurant ainsi que la Politique repose sur une compréhension partagée des enjeux, des besoins et des aspirations du milieu.

Équipe de projet

L'équipe de projet, présente tout au long de la démarche, s'est assurée de la cohérence entre les divers comités, les phases de réalisation et les objectifs poursuivis.

Sa constitution est la suivante:

- Tourisme Charlevoix
- Sentiers Québec-Charlevoix
- Table ronde Participation publique et Mise en commun



Les comités

Deux comités, rassemblant des experts aux profils variés et complémentaires, ont appuyé la démarche. Les représentants ont été mis à contribution à travers des réunions en ligne et des ateliers de travail en présentiel.

Comité de suivi

Le comité de suivi a assuré la gouvernance de la démarche et l'atteinte des objectifs initiaux, validé le contenu des livrables et favorisé le bon déroulement des activités se rapportant à l'élaboration de la vision régionale.

Sa constitution est la suivante:

- Nadia Fredette, représentante de la démarche estrienne, pour transfert d'expertise
- MRC de Charlevoix
- MRC de Charlevoix-Est
- Rando Québec
- Région de biosphère de Charlevoix
- Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale
- Tourisme Charlevoix
- Sentiers Québec-Charlevoix



10 décembre, Salle du conseil de la Ville de La Malbaie



19 février, Camp Le Manoir aux Éboulements

Comité consultatif

Le comité consultatif rassemblait les représentants des secteurs clés liés aux sentiers pédestres. Leur mandat consistait à exprimer les besoins du milieu pour la protection et le développement du réseau, à enrichir le contenu de la Politique et à en favoriser le rayonnement.

Sa constitution est la suivante:

- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale
- Les Événements Harricana
- GUEPE Charlevoix
- MRC de Charlevoix (secteur économique)
- MRC de Charlevoix-Est (secteur économique)
- Région de biosphère de Charlevoix
- Sentier des Caps de Charlevoix
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)
- ZEC Buteux-Bas-Saguenay (au nom des trois ZEC de Charlevoix)
- Jean-François Bourdon, citoyen, représentant des utilisatrices et utilisateurs de sentiers
- Tourisme Charlevoix
- Sentiers Québec-Charlevoix



Autres parties prenantes sollicitées

La réalisation de diverses activités participatives et entrevues dirigées a également permis de rejoindre :

Les utilisatrices et utilisateurs de sentiers : Sondage déployé dans différents environnements (plus de 333 répondants) visant à connaître les habitudes de randonnée, l'expérience en regard des sentiers de Charlevoix et les souhaits pour le futur.

Des propriétaires privés autorisant la circulation pédestre sur leur terrain : Réalisation d'entrevues dirigées afin de mieux cerner leurs motivations et préoccupations.

Des communautés autochtones : Partage d'informations sur la démarche régionale et échange afin d'identifier la façon dont chacune des communautés souhaite être impliquée dans son élaboration.

Les étudiants du primaire et du secondaire : Ateliers de discussion animés en classe afin d'entendre la jeunesse exprimer ses perceptions et ses attentes en lien avec les sentiers et la randonnée pédestre.



Atelier de présentation de la vision régionale des sentiers pédestres aux parties prenantes élargies – 10 décembre, Salle du conseil de la Ville de La Malbaie

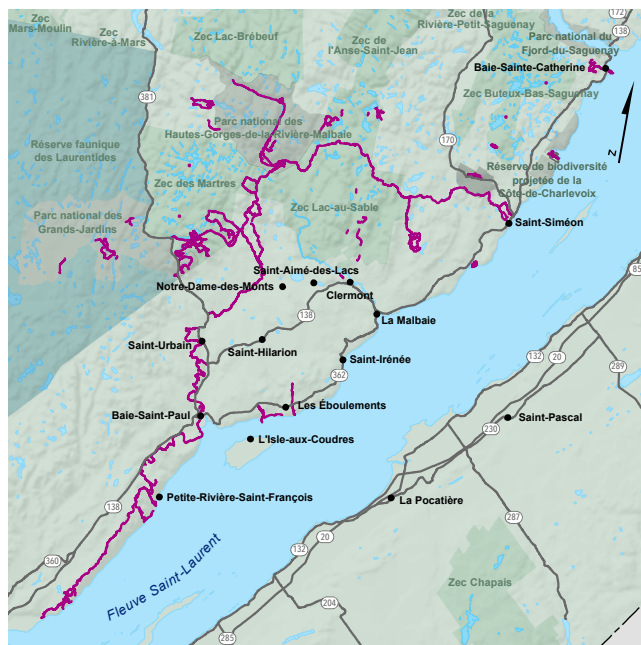
Les élus et parties prenantes élargies : Atelier en présence, visant à informer et solliciter leur ouverture envers la démarche de même que leur élan à appuyer la vision (rôle de décideurs et porteurs de message).



Atelier sur les sentiers pédestres avec une classe de l'école primaire Notre-Dame-du-Bon-Conseil de Saint-Fidèle – 19 février, Camp Le Manoir aux Éboulements

Première étape de la démarche, l'état des lieux du réseau de sentiers pédestres de Charlevoix a servi de base à l'élaboration de la Politique régionale. Il a permis de rassembler les connaissances disponibles, de faire le bilan des démarches antérieures et de mettre en lumière les principaux enjeux du réseau afin d'orienter les travaux subséquents.

Carte illustrant l'étendue du réseau de sentiers pédestres charlevoisien



(carte détaillée en annexe)

Les sentiers en chiffres

Les sentiers de randonnée pédestre dans Charlevoix, c'est :

746 km
de sentiers pédestres,
répartis à travers
100 sentiers répertoriés.

358 km
de réseau homologués
sous le tracé du Sentier
National au Québec et
302 km faisant partie
du Sentier Transcanadien.

79 %
du réseau est situé
exclusivement sur des terres
publiques (587 km), contre
21 % sur des terres privées,
en tout ou en partie (159 km).

23
organisations distinctes
se partageant la gestion
du réseau de sentiers.

Principaux enjeux

Les principaux enjeux ont d'abord été identifiés dans l'état des lieux, puis bonifiés à la lumière des démarches de consultation. Ils sont regroupés ci-dessous par grands thèmes.

1 Structuration et pérennisation du réseau

- Augmentation et répartition déséquilibrée de l'achalandage sur le territoire (contribuant à la dégradation de certains sentiers sursollicités);
- Adaptation des techniques d'aménagement et des infrastructures, visant à mieux répondre à l'usage et la fréquentation réelle;
- Prise en compte de la réalité des changements climatiques et de l'augmentation des aléas naturels impactant les sentiers;
- Perte d'autorisation de passage des sentiers en terrains privés.

2 Sécurité

- Nécessité d'harmoniser davantage les pratiques à l'échelle régionale en termes de préventions et de gestion des évacuations;
- Assurer que les différents gestionnaires de sentiers se dotent de protocoles d'urgence à jour;
- Sensibiliser et outiller adéquatement les randonneurs et randonneuses face aux réalités de l'activité.

3 Conservation de l'environnement

- Approche d'utilisation durable des milieux naturels;
- Reconnaissance de l'unicité et de la fragilité des Hauts-Plateaux charlevoisiens;
- Encadrement du camping sauvage avec une priorisation en regard des milieux sensibles.

4 Reconnaissance et valorisation des acteurs essentiels de la randonnée

- Valorisation insuffisante du travail des bénévoles et du personnel en aménagement de sentiers;
- Déficit de reconnaissance envers les propriétaires qui contribuent à l'octroi de droits de passage.

5 Gouvernance

- Cohabitation entre les différents usages du territoire (randonnée, foresterie, chasse, etc.) et activité en sentiers (marche, vélo, course, etc.);
- Manque de coordination et de structuration de l'offre des différents gestionnaires de sentiers;
- Nécessité d'un accès facilité à du financement récurrent et réparti équitablement à travers le réseau;
- Disponibilité et formation des ressources humaines.

6 Accessibilité du réseau

- Stationnements inadéquats et/ou chemin d'accès difficiles;
- Absence d'alternative à l'utilisation de la voiture pour accéder aux départs des sentiers;
- Répartition de l'offre de la randonnée sur l'ensemble du territoire charlevoisien;
- Connectivité des réseaux de sentiers, notamment avec les cœurs villageois.

7 Valorisation de la randonnée pédestre

- Prise en compte insuffisante des bénéfices multiples rattachées à la santé physique et psychologique;
- Nécessité d'initier davantage les jeunes à la pratique de la randonnée et à la préservation des sentiers, afin d'encourager le contact avec la nature et assurer une relève.

4

Vision

Au terme de la démarche de concertation, après avoir identifié les principaux enjeux, les parties prenantes ont défini une vision commune destinée à orienter le développement, la gestion et la mise en valeur du réseau régional de sentiers pédestres.

Grâce à l'engagement soutenu et à la collaboration des forces vives du milieu, Charlevoix jouit d'un réseau de sentiers pédestres structuré, connecté et déployé sur l'ensemble du territoire répondant aux attentes de la population charlevoisienne et des touristes en termes d'accessibilité, de sécurité et de bien-être.

L'approche de conservation, de mise en valeur et de sensibilisation envers nos milieux naturels, le souci de la qualité de l'expérience des adeptes de la randonnée, tout autant que notre solide expertise en aménagement de sentiers durables, permettent le rayonnement de notre réseau de sentiers au-delà des frontières.



Les cinq valeurs suivantes constituent les fondements de la Politique et guideront les actions et les engagements des parties prenantes.



Accessibilité

L'offre de sentiers est diversifiée et accessible, permettant de répondre à une grande variété de besoins, peu importe l'âge, la condition physique, les capacités ou les moyens financiers, permettant à chacun de profiter du territoire.



Respect

Le développement et l'utilisation des sentiers doivent se faire dans le respect des écosystèmes, des milieux naturels sensibles, des propriétaires privés qui accordent un droit de passage et des autres usages du territoire.



Appartenance

Les sentiers contribuent à renforcer le lien entre la communauté et son territoire. Le réseau régional de sentiers est porteur d'un important sentiment de fierté et d'appropriation collective chez les Charlevoisiennes et Charlevoisiens.



Collaboration

Le développement et la gestion des sentiers reposent sur la collaboration, la solidarité et l'approche de complémentarité entre les acteurs du territoire, les communautés et les bénévoles.



Bien-être

En favorisant l'activité physique et le contact avec la nature, les sentiers contribuent à la santé physique, psychologique et sociale.

Les orientations stratégiques issues de la démarche établissent les grandes priorités qui guideront l'action des intervenants concernés et contribueront à l'atteinte de la vision d'avenir.

1 Favoriser l'équilibre écologique des milieux naturels

Encadrer le développement et la gestion des sentiers pédestres existants et futurs de manière à limiter leurs impacts sur les milieux naturels sensibles, notamment les hauts plateaux charlevoisiens, tout en reconnaissant leur potentiel de contribution à la conservation par la découvrabilité des milieux naturels qu'ils rendent possible.

2 Améliorer l'accessibilité du réseau de sentiers pédestres

Maintenir et développer une offre de sentiers pédestres diversifiée, interconnectée et bien distribuée sur le territoire, permettant de répondre aux besoins et aux capacités variées des citoyens et aux attentes des visiteuses et visiteurs.

3 Développer une approche de communication harmonisée à l'échelle régionale

Harmoniser les pratiques de communication, de diffusion de l'information et d'affichage sur les sentiers et adopter une approche unifiée en matière de prévention et de gestion des risques.

4 Reconnaître les acteurs essentiels à l'existence des sentiers

Mettre en lumière et valoriser la contribution essentielle des bénévoles, des employés en aménagement de sentiers et des propriétaires privés autorisant le passage dans l'existence des sentiers.

5 Renforcer la collaboration entre les acteurs du territoire

Mettre en place des mécanismes facilitant la collaboration, la concertation, le partage et la valorisation des expertises entre les instances concernées, permettant l'émergence de projets collectifs et le renforcement mutuel.

La force d'une Politique repose sur sa capacité à rassembler une vision commune et des engagements partagés par les parties prenantes. Sa mise en œuvre dépend de la mobilisation des acteurs qui contribuent au développement et à la gestion des sentiers, de l'appui des MRC et des municipalités, de son arrimage avec les outils de planification du territoire et de gestion de l'environnement ainsi que de la disponibilité des ressources financières nécessaires à sa réalisation.

L'engagement et la mobilisation : piliers de la pérennité

Le succès de cette initiative exige l'engagement continu d'un large éventail de partenaires. Amorcée il y a plusieurs années et consolidée par les récentes démarches de concertation, cette dynamique collective doit se poursuivre afin de devenir un fondement durable de la culture régionale de la pratique de la randonnée pédestre.

- Un engagement assumé des gestionnaires de sentiers, des propriétaires privés et des organisations et institutions des milieux de la santé, de l'éducation et de la conservation est essentiel pour que cette Politique soit un levier d'action réel;
- L'appui formel des deux MRC et l'adhésion des municipalités sont indispensables à la réussite de la Politique. Alors que les MRC assurent la cohérence à l'échelle régionale, les municipalités jouent un rôle central dans l'offre de services et constituent le principal point d'ancrage des outils réglementaires locaux.



Coordination et gouvernance

Afin d'assurer la cohésion à long terme, l'identification d'un porteur régional ou d'un organe de coordination dédié est primordiale. Cette structure pourrait, par exemple, avoir pour mandat d'animer une communauté de pratique, favorisant le partage d'expertise et les échanges entre pairs, tels que des rencontres de bilans de saison. Ce mécanisme contribuerait au maintien des liens entre les acteurs et permettrait à la Politique d'être reconnue par les bailleurs de fonds comme le guide de référence pour l'octroi de financement dans la région.

Vers l'élaboration du Plan directeur

La suite attendue à cette Politique est l'élaboration du *Plan directeur des sentiers pédestres de Charlevoix*. Ce document opérationnel traduira les orientations stratégiques en une feuille de route précise en incluant, à titre d'exemples :

- Des objectifs chiffrés et des actions prioritaires;
- L'identification des entités responsables et des porteurs de projets potentiels;
- Un calendrier de réalisation et des indicateurs de performance;
- Un plan de communication dynamique pour faire rayonner l'offre et les réalisations auprès de la population charlevoisienne et des visiteuses et visiteurs.



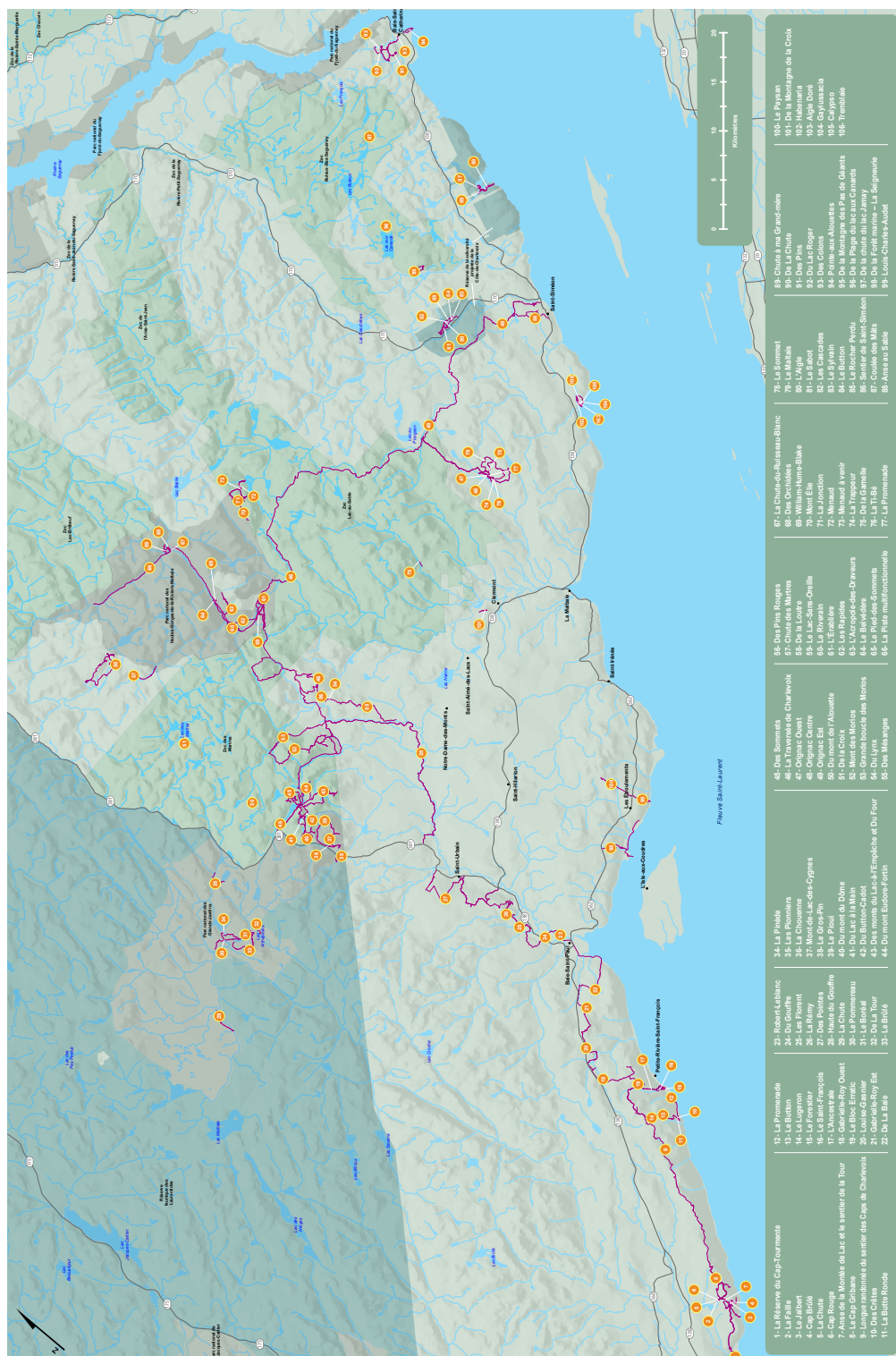
Suivi de la démarche

À court terme, il est souhaitable de maintenir l'implication des membres des comités de suivi et consultatif afin d'assurer une continuité dans la démarche de vision régionale.

À plus long terme, la Politique, tout comme l'état des lieux et le Plan directeur, devront demeurer pertinents et évolutifs. Un mécanisme de suivi permettant d'évaluer la progression des actions et de réajuster les priorités en fonction de l'évolution du territoire et des besoins des usagers devra être mis en place.



Annexe 1 – Carte des sentiers pédestres de Charlevoix



Annexe 2 – Site Web de Vision Sentiers Charlevoix

Le site Web de la Vision régionale des sentiers pédestres de Charlevoix regroupe l'information liée à toute la démarche, incluant la documentation produite, les consultations réalisées ainsi que les principales étapes du projet.

Une vision régionale des sentiers pédestres de Charlevoix

www.visionsentierscharlevoix.com

TOURISME
CHARLEVOIX

L'organisme Services et programmes Industrie touristique Médias Affaires

Devenir membre



Politique régionale des sentiers pédestres de Charlevoix

